

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 7 octobre 2024, à 19h33, se tient une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy, Richard Doyon et Éric Bélanger ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Nancy Lessard et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2024-10-217

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel quel avec le report des points 11 et 17.

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024 **(R)**
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
5. Correspondance **(I et R)**

ADMINISTRATION

6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 260-2024 — Modifiant le règlement no 188-2020 sur la circulation, le stationnement et la sécurité routière **(R)**
7. Confirmation de la réalisation des travaux et reddition de comptes finale— Programme PRABAM **(R)**
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro RM-SQ-02-01—modifiant le règlement RM-SQ-02 concernant les nuisances et la salubrité **(R)**
9. Adoption du calendrier des séances de 2025 **(R)**
10. Contrat entre la municipalité et le propriétaire du lot 4 771 793 pour l'installation d'un nouveau puits**(R)**

11. ~~Beauce Télécom — Contrat pour la Téléphonie et l'internet (R) (Reporté)~~
12. Adoption d'une nouvelle politique contre le harcèlement au travail (R)
13. Presbytère — Factures Hydro-Québec (R)
14. Demande—Saint-Victor Open (R)
15. Nomination d'un(e) représentant(e) du conseil du CCU (R)
16. Autorisation dérogation mineure lot 4 771 223, route 108 (R)
17. ~~Dérogation mineure pour le 93 rue du Cap (R) (Reporté)~~
18. Passeport animal inc. - Désignation comme contrôleur de la municipalité de Saint-Victor pour l'application du règlement RM-SQ-05 (R)
19. Mandat piquetage à Ecce Terra pour les collecteurs Est et Ouest (R)
20. Office d'habitation du Sud de la Chaudière — acceptation du budget révisé 2024 (R)

RESSOURCES HUMAINES

21. Mandat PME Partenaires— Relativité (R)

GESTION CONTRACTUELLE

22. Mandat Techni Consultant – Stratégie de gestion des actifs PGA-EAU (R)
23. MRC – Renouvellement mandat d’inspection en urbanisme (R)
24. Plan de travail et de mentorat – Octobre à décembre 2024 (R)
25. Mise à jour du mandat de Stantec – Projet d’aménagement et de raccordement du puits PE-4 (R)

RESSOURCES MATÉRIELLES

26. Mandat- sel de voirie (R)

DOSSIERS DES ÉLUS – RAPPORT DES ACTIVITÉS

27. Xavier Bouhy: Service Loisirs et Tourisme
28. Dany Plante: Politique familiale et Comité consultatif scolaire
29. Richard Doyon: Festivités Western
30. Patricia Bolduc: Construction et développement résidentiel
31. Éric Bélanger: Comité consultatif en urbanisme

32. Nancy Lessard: Culture, Patrimoine et événements
33. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre, CDI, APELF et ARLAC
34. Divers
35. Les comptes (R)
36. Période de questions et commentaires (I)
37. Levée ou ajournement de la session (R)

ADOPTÉE

2024-10-218

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 9 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024 soient adoptés tels quels.

ADOPTÉE

2024-10-219

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 260-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 188-2020 SUR LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Il est, par la présente, donné avis de motion par Monsieur Éric Bélanger, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement 260-2024 modifiant le règlement no 188-2020 sur la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

Il est, par la présente, déposé par Monsieur Éric Bélanger, le projet de règlement 260-2024 modifiant le règlement no 188-2020 sur la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

Ce règlement sera adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉE

2024-10-220

CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX ET REDDITION DE COMPTES FINALE – PROGRAMME PRABAM

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Victor entérine et approuve la réalisation des travaux et autorise la présentation de la reddition de comptes.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Carole-Anne Jacques à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-10-221

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RM-SQ-02-01 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM-SQ-02 CONCERNANT LES NUISANCES ET LA SALUBRITÉ

Il est, par la présente, donné avis de motion par Madame Patricia Bolduc, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement RM-SQ-02-01 modifiant le règlement RM-SQ-02 concernant les nuisances et la salubrité.

Il est, par la présente, déposé par Madame Patricia Bolduc, le projet de règlement RM-SQ-02-01 modifiant le règlement RM-SQ-02 concernant les nuisances et la salubrité.

Ce règlement sera adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉE

2024-10-222

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour 2025, qui se tiendront les LUNDIS et qui débiteront à 19h30 soient :

13 janvier	3 février
3 mars	7 avril
5 mai	2 juin
7 juillet	11 août
8 septembre	6 octobre
11 novembre (Mardi)	1 décembre

ATTENDU QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié, par la directrice générale, conformément à la Loi qui régit la Municipalité

ADOPTÉE

2024-10-223

CONTRAT ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE PROPRIÉTAIRE DU LOT 4 771 793 POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU PUIS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor fait l'acquisition d'une partie du lot 4 771 793 pour aménager un puits appelé PE-4;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 771 793 devait être fourni en eau potable à l'occasion de cette nouvelle installation ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser le forage et l'installation d'un puits permettant l'alimentation en eau potable de la propriété sise sur le lot 4 771 793, d'en assumer les frais sur présentation de la facture de l'entreprise de forage.

Que la Municipalité ne pourra être tenue responsable d'aucune malfaçon ou d'aucun dommage résultant de l'ouvrage réalisé pour l'alimentation en eau potable de ladite propriété.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-10-224

ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a adopté une telle politique le 5 novembre 2018 et qu'une mise à jour s'impose suite à l'adoption de la Loi visant à prévenir et à

combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil, que la Municipalité de Saint-Victor abroge la politique sur le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail adoptée le 5 novembre 2018.

Que la Municipalité de Saint-Victor adopte la nouvelle politique contre le harcèlement au travail.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-10-225

PRESBYTÈRE-FACTURES HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE le presbytère a été vendu à la municipalité en date du 2023-02-27 ;

ATTENDU QUE le compte d'Hydro-Québec aurait dû être transféré au nom de la Municipalité de Saint-Victor ;

ATTENDU QUE la municipalité va rembourser les factures payées à la Fabrique en totalité, de la date de prise de possession à aujourd'hui ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de rembourser la totalité des factures à la Fabrique entre la date de prise de possession et le 30 septembre 2024 pour un montant de 1 757.81\$

ADOPTÉE

2024-10-226

DEMANDE SAINT-VICTOR OPEN

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part d'un organisateur du Saint-Victor Open;

ATTENDU QUE Saint-Victor Open désire ramasser des fonds pour les petits déjeuners pour l'école primaire Le Tremplin;

ATTENDU QUE les organisateurs de Saint-Victor Open demandent une contribution de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité va donner le même montant que Saint-Victor Open jusqu'à un maximum de 500\$ pour les petits déjeuners de l'école Le Tremplin.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-10-227

NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DU CONSEIL DU CCU

ATTENDU QUE la Municipalité désire remplacer M. Richard Doyon comme représentant du Conseil sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE le nouveau conseiller municipal au siège numéro 5, M. Éric Bélanger, a été élu le 14 juin 2024 ;

ATTENDU QUE M. Éric Bélanger siégera à titre de représentant du Conseil de la Municipalité de St-Victor au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil, de nommer M. Éric Bélanger conseiller au siège no. 5, comme représentant du Conseil au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-10-228

AUTORISATION DÉROGATION MINEURE – LOT 4 771 223, ROUTE 108

ATTENDU QUE la Ferme du Cousin Germain inc., est propriétaire du lot 4 771 223 ;

ATTENDU QUE la présente demande est motivée par l'agrandissement d'une étable à bovins ;

ATTENDU QUE la demande vise l'article 211 du règlement de zonage 157-2018 en vigueur concernant le calcul des distances séparatrices et que celles-ci sont établies en fonction du nombre d'unités animales ;

ATTENDU QUE le calcul de la distance séparatrice prend en compte une méthode de calcul la plus restrictive à savoir la distance entre les unités animales porcines et les maisons d'habitation voisines ;

ATTENDU QUE La ferme du cousin Germain ne peut respecter les distances séparatrices exigées dans le règlement de zonage en vigueur 157-2018, concernant les maisons d'habitation voisines ;

ATTENDU QUE la distance à respecter est de 258,5 mètres pour les maisons d'habitation voisines;

ATTENDU QUE La ferme du Cousin Germain déroge à la distance réglementaire par rapport aux habitations voisines, de la façon suivante:

Bâtiments visés	Distance réglementaire (m)	Distance demandée (m)	Dérogatoire (m)
503 route 108	258,5	249	9,5
504 route 108	258,5	218	40,5
506 route 108	258,5	203	55,5
507 route 108	258,5	208	50,5
508 route 108	258,5	190	68,5
509 route 108	258,5	184	74,5
510 route 108	258,5	169	89,5
516 route 108	258,5	105	153,5
517 route 108	258,5	111	147,5
529 route 108	258,5	145	113,5
531 route 108	258,5	172	86,5
532 route 108	258,5	160	98,5

ATTENDU QUE le règlement 161-2018 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, chapitre 2, section 1, art.5, alinéa 22 mentionne que les distances séparatrices font partie des dispositions du règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE les critères d'octroi d'une dérogation mineure, contenus à la section VI, article 145.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), ont été considérés à satisfaction;

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur tel que décrit dans une lettre signée par celui-ci et datée du 25 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des

propriétaires des immeubles voisins et que ceux-ci ont signé une lettre favorable au projet ;

ATTENDU QU'en vertu de la LAU, section VI, article 145.2, la dérogation mineure demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 145.6 (section VI) de la LAU, un avis public a été donné 15 jours avant la tenue de la séance;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme appuie favorablement la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure autorisant le demandeur à déroger aux distances règlementaires telles que décrites dans le préambule.

QUE la résolution numéro 2024-08-181 est abrogée et remplacée par celle-ci.

ADOPTÉE

2024-10-229

PASSEPORT ANIMAL INC. – DÉSIGNATION COMME CONTRÔLEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RM-SQ-05

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a mandaté par la résolution 2024-07-158 la compagnie Passeport Animal pour le contrôle animalier sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de mandater la compagnie Passeport Animal à appliquer le règlement RM-SQ-05 à titre de contrôleur.

ADOPTÉE

2024-10-230

MANDAT DE PIQUETAGE À ECCE TERRA POUR LES COLLECTEURS EST ET OUEST

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor doit identifier le nouveau tracé des Collecteurs Est et Ouest selon les plans établis par Arpo Groupe-Conseil dans le cadre du projet de réfection du collecteur d'égout sanitaire Est et Ouest (projet Arpo no 24045-1) ;

Il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'octroyer le mandat de piquetage à Madame Nadia Parent de la firme Ecce Terra afin de permettre l'identification du tracé dans ledit projet.

ADOPTÉE

2024-10-231

**OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE –
ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2024**

ATTENDU QUE la demande de l'office d'habitation du Sud de la Chaudière afin d'adopter une résolution pour leur budget révisé de 2024;

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le budget révisé de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière pour des revenus de 55 957 \$ et des dépenses de 115 302 \$ soit un déficit de 59 345\$, dont la contribution municipale s'élève à 5 934\$ du déficit, ce qui représente 10% du déficit.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-10-232

MANDAT PME PARTENAIRES - RELATIVITÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor veut évaluer les postes administratifs dans le but de bâtir une structure ainsi qu'une échelle salariale qui respecte les principes d'équité et qui sera concurrentielle sur le marché ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor veut se prévaloir d'une firme spécialisée afin de la conseiller pour effectuer ce mandat dans les règles de l'art ;

ATTENDU QUE l'offre de service de la firme PME Partenaires ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de mandater la compagnie PME Partenaires dans le but de développer, d'évaluer et de structurer les postes administratifs et de bâtir une structure salariale équitable et concurrentielle.

ADOPTÉE

2024-10-233

MANDAT TECHNI CONSULTANT – STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS PGA-EAU

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

ATTENDU QUE la gestion des actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

ATTENDU l'offre de service de Techni-Consultant du 25 septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de mandater la compagnie Techni-Consultant pour la stratégie de gestion des actifs.

ADOPTÉE

2024-10-234

MRC- RENOUELEMENT MANDAT D'INSPECTION EN URBANISME

ATTENDU QUE le service offert par la MRC Beauce-Centre en matière d'inspection et d'encadrement urbanistique ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire poursuivre ce partenariat avec la MRC Beauce-Centre ;

ATTENDU QU'IL est primordial d'assurer le respect de la réglementation d'urbanisme pour l'ensemble de la population et que cette entente de service nous permet de tendre vers cet objectif ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de renouveler l'entente de service en urbanisme avec la MRC Beauce-Centre pour une banque estimée à 1 300 heures.

ADOPTÉE

2024-10-235

PLAN DE TRAVAIL ET DE MENTORAT – OCTOBRE À DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE le mandat d'intérim à la direction générale de la Municipalité de Saint-Victor tire à sa fin et que la directrice générale sera de retour à temps plein à compter du 30 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE afin de permettre à la directrice générale de réintégrer pleinement ses fonctions tout en poursuivant le travail amorcé et d'aller chercher les formations complémentaires requises ;

ATTENDU l'offre de service de M. Jacques Poulin ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter le plan de travail et de mentorat de M. Jacques Poulin pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-236

MISE À JOUR DU MANDAT DE STANTEC – PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE RACCORDEMENT DU PUIS PE-4

ATTENDU la modification de l'orientation du projet vers le programme PRIMEAU 2023 et les délais engendrés pour les démarches supplémentaires qui n'étaient pas prévues au mandat initial remontant à l'année 2022;

ATTENDU l'impact sur la surveillance des travaux pour répondre aux critères du MAMH, le bordereau des prix pour les services professionnels devra être majoré comme suit :

Activités	Montant initial	Montant révisé
1. Coordination et obtention des accords et autorisations requis	11 500,00 \$	11 500,00 \$
2. Rapport de conception, plans et devis préliminaires (50 %) et estimation de coûts 15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
3. Plans et devis définitifs (100 %) et estimation de coûts	15 000,00 \$	15 000,00 \$
4. Préparation du mandat de contrôle qualitatif au chantier	500,00 \$	500,00 \$
5. Services durant la construction : services au bureau et surveillance sans résidence	20 000,00 \$	30 000,00 \$
6. Services de surveillance avec résidence 1 technicien x 70 \$/h x 320 heures	22 400,00 \$	23 500,00 \$

7. Plans finaux (tels que construits)	2 500,00 \$	2 500,00 \$
8. Démarches initiales pour le MAMH (coordination, plans et devis, estimations, etc.)	N/A	4 000,00 \$
Sous-total :	86 900,00 \$	102 000,00 \$
TPS 5 % :	4 345,00 \$	5 100,00 \$
TVQ 9,975 % :	8 668,28 \$	10 174,50 \$
TOTAL :	99 913,28 \$	117 274,50 \$

Il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'accepter la proposition des montants majorés faite par Stantec dans la poursuite de son mandat de services professionnels pour ledit projet;

Que les «termes et conditions» du mandat initial s'appliqueront ;

D'autoriser la direction générale à signer et transmettre tout document afférent s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2024-10-237

MANDAT- SEL DE VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a demandé des soumissions pour le sel de voirie;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions le 20 septembre 2024, trois (3) entreprises ont déposé leurs documents de soumission avant la date et l'heure limite;

Ont soumissionné :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
Sel Windsor	70 219.83\$
Sel Warwick	70 882.09\$
Compass Minerals	84 189.29\$

Tous les prix sont taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil, d'accorder le contrat pour le sel de voirie à l'entreprise Sel Windsor, au montant total de 70 219,83 \$ taxes incluses selon les conditions de l'appel d'offres;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-10-238

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères, d'accepter la liste des comptes suivants au montant de 1 154 981.04\$.

Association des riverains Lac-aux-Cygnés	715,67 \$
Englobe	11 857,37 \$
Giroux et Lessard	914 097,84 \$
Visa juillet, août et septembre	7 126,63 \$
Amilia	289,14 \$
Téléphone St-Victor	657,93 \$
William Giguère	70,00 \$
Telus Mobilité	436,89 \$
André Veilleux	155,12 \$
Eurofins Environex	3 311,86 \$
Energir	50,05 \$
Jonathan V. Bolduc (Septembre)	77,06 \$
Jonathan V. Bolduc	521,71 \$
Jonathan V. Bolduc	276,86 \$
Eco Verdure	457,08 \$
Miellerie de Sophie	2 862,88 \$
Jasmine Plante	1 099,12 \$
Alexandre Cloutier	250,00 \$
Mademoiselle Green	162,11 \$
Marie-Soleil Gilbert	1 016,98 \$
Garage Bizier	760,42 \$
Ecce Terra	1 709,19 \$
MRC Beauce Centre	2 321,03 \$
MRC Beauce Centre	37 953,72 \$
MRC Beauce Centre	1 533,21 \$
MRC Beauce Centre	23 102,25 \$
MRC Beauce Centre	10 058,58 \$
Autobus Fecteau	3 368,77 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	938,62 \$
Boutique Carly	804,18 \$
Musiclic Académie	919,80 \$
Bernard Gagné	402,41 \$
Festivités Western	287,44 \$
Passeport animal	3 696,60 \$
Fédération québécoise des municipalités	52,82 \$
Produits Sanitech	91,87 \$
Techni-Consultant	4 061,49 \$
Mun. St-Odilon	520,00 \$
Énergies Sonic	8 037,84 \$

2540-0417 Québec Inc	546,13 \$
Société du Patrimoine	5 485,00 \$
Pavage Sartigan	46 138,12 \$
Michel Mathieu	200,00 \$
CWA	11 129,01 \$
Carole-Anne Jacques	20,30 \$
Municipalité St-Ephrem	1 798,80 \$
Pièces GR	218,73 \$
Magasin Coop	1 054,81 \$
Hydro Québec	15 622,44 \$
CAUCA	1 776,91 \$
Services sanitaires D.F.	906,71 \$
JU Houle	2 130,64 \$
Centre du Camion Amiante	1 360,30 \$
Gravure Faro	475,71 \$
Purolator	38,82 \$
Geniarp	672,60 \$
Location de Beauce	378,55 \$
Signalisation Lévis	174,53 \$
Armand Lapointe Équipement	224,20 \$
Camions Globocam Beauce	538,47 \$
Industries Ciment La Guadeloupe	1 304,28 \$
Librairie Select	721,20 \$
Librairie Renaud Bray	30,40 \$
David Jacob Bédard	300,00 \$
Transport Adrien Roy et filles	2 002,79 \$
Équipement Demers	332,77 \$
Formiciel	251,16 \$
Aquabeauce	42,00 \$
Stantec	11 790,98 \$
Hercule Fortin Inc.	171,15 \$
Nancy Lagueux	919,80 \$
Extincteur de Beauce	111,19 \$
TOTAL	1 154 981,04 \$

ADOPTÉE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Les questions ont porté sur :

- 1) L'obligation pour un propriétaire d'animal (en l'occurrence un cheval) de ramasser les excréments de celui-ci sur la voie publique;
- 2) La pérennité des services de la Caisse Desjardins à Saint-Victor;

2024-10-239

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
que la présente séance soit levée à 20h17.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale
/Greffière-trésorière